



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge du médicament Wegovy dans le traitement de l'obésité

Question écrite n° 12821

Texte de la question

M. Didier Le Gac attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des patients traités par le médicament Wegovy (sémaglutide) dans le cadre de la prise en charge de l'obésité. Ce médicament, dont l'efficacité est reconnue et qui a fait l'objet de plusieurs avis favorables de la Haute autorité de santé en vue de son remboursement, a bénéficié jusqu'au 31 décembre 2025 d'un dispositif d'accès précoce, permettant à un nombre limité de patients de poursuivre leur traitement. Toutefois, depuis le 1er janvier 2026, ces patients ne disposent plus d'un accès pris en charge, le médicament n'étant à ce jour pas remboursé et étant délivré en officine à un coût mensuel particulièrement élevé. Cette situation est susceptible de compromettre la continuité des soins pour des patients pour lesquels l'interruption du traitement est médicalement déconseillée et de générer des difficultés financières importantes. Elle semble liée à l'absence d'accord entre le Comité économique des produits de santé et le laboratoire concerné. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement afin d'assurer la continuité de la prise en charge thérapeutique des patients concernés et d'indiquer les perspectives d'évolution du dispositif de remboursement de ce traitement.

Données clés

Auteur : [M. Didier Le Gac](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12821

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1169